

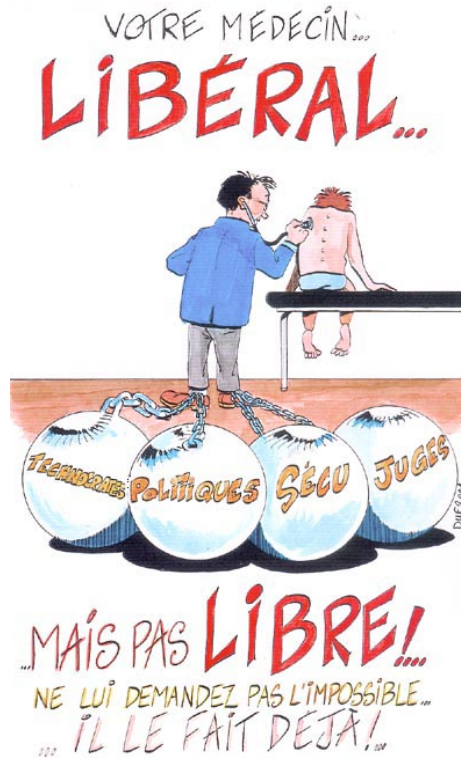
Les réunions de propagande conventionnelle ont commencé...

Dans les grandes villes déplacement des ténors, l' **UNCAM**, la **CSMF** et **MG France** siègent sur l'estrade, mais le **SML** reste dans la salle (tout l'art de signer et de le faire oublier aux électeurs) : Il a signé en premier trouvant tout très bien, maintenant qu'il faut goûter la soupe il fait la grimace, mais sans quitter la table tout de même, c'est un gros appétit bien connu !

Faut dire que la potion est amère! Comment sous le cache misère du P4P ne pas voir que

- les actes sont bloqués pour 5 ans,
- le secteur optionnel est mort né pour les S1 (comme pour les S2) y compris et d'abord pour les AOC,
- l'ASV loin d'être sauvé va coûter plus (65 à 100% plus) pour toucher encore moins (40% de moins qu'en 1999 en euro constant),
- l'attractivité de l'exercice libéral n'est pas au rendez vous pour assurer un renouvellement générationnel !

Même les mesures ponctuelles tel que la rémunération du frottis de dépistage du cancer du col sont dénaturées une fois



signées ... Au prétexte que les syndicats n'auraient pas bien lu... Attitude que les chirurgiens connaissent bien depuis 2004 avec les accords sur la chirurgie non respectés !

Même la simplification administrative n'est pas au rendez-vous, la convention 2011 amenant un formulaire de plus, en 2005 c'était le formulaire MT, fin 2012 ce sera le formulaire déclaratif P4P dans sa version papier ou sur un serveur AMELI PRO qui fonctionne 1 fois sur 2 ! C'est bien la critique qu'en a fait la FMF à l'issue du grand cirque des pseudo-

négociations conventionnelles! C'est bien à cause de tout cela que la FMF a annoncé signer cette convention qui s'impose à tous depuis sa publication, pour mieux la combattre et limiter la casse par son amendement, pour mieux défendre les confrères dans les contentieux qu'elle va générer ! C'est bien parce que cette signature de combat fait peur, que le directeur de

l'UNCAM accumule, depuis plusieurs semaines, contretemps sur contretemps , et ne peut pas trouver une date de rendez-vous pour la signature de la FMF !

Madame la caisse au bal des faux culs préfère garder dans son giron les Bénis oui oui de la Csmf , le Silencieux MGF , le Boudeur du Sml , que d'avoir à faire avec une FMF dynamique qui place d'abord la



défense de ce qui reste de la médecine libérale et des médecins libéraux, avant la défense de ses intérêts particuliers!

Soutenez la FMF en y adhérant !

LA FMF

- Pour la défense de TOUS les médecins libéraux.
- Une cellule juridique performante
- Un fonctionnement démocratique et complètement transparent

Les réunions de promotion DE LA CONVENTION



Demande d'assistance juridique

Vous souhaitez faire appel à la cellule juridique ?
Contactez la au 0 810 400 492



Fédération des Médecins de France

Bulletin d'adhésion

Président :
Dr Jean-Paul HAMON
Clamart (92)
01.46.42.00.67
jp.hamon.dr@wanadoo.fr

Vice-Président
Claude BRONNER (président
d'Union Généraliste)
dr.cbronner@wanadoo.fr

Vice-Président
*Poste à pourvoir (président de
la FMSF ou son représentant)*

Secrétaire Général
Benoît FEGER (ORL)
ben.feger@wanadoo.fr

Secrétaire Général
Antoine LEVENEUR (MG)
aleveneur001@club-internet.fr

Trésorière
Corinne LE SAUDER (MEP)
corinnelesauder@wanadoo.fr

Trésorier-adjoint
Laurent AIGLE (MG)
laurent.aigle@free.fr

Je soussigné,

adhère à la **Fédération des Médecins de France** et vous adresse mon chèque de cotisation annuelle de 250 euros.

Dès la réception du chèque par la FMF :

- ✓ je recevrai un reçu fiscal
- ✓ je serai inscrit sur une liste de discussion [adherents-fmf](#)
- ✓ je serai régulièrement destinataire des courriers de la FMF (par mail ou courrier postal)
- ✓ je serai mis en relation avec les adhérents de mon département ou de ma région

- ✓ Adresse complète :
- ✓ tél cabinet :
- ✓ tél portable :
- ✓ N° Adeli :
- ✓ mon adresse mail :

date, cachet et signature

P.S. : Pour les médecins soumis à l'évaluation administrative, cette cotisation est déductible des recettes professionnelles (Groupe 1).
Pour les médecins soumis à la déduction contrôlée, cette cotisation doit être inscrite à la rubrique « cotisations professionnelles ».

Votre cotisation doit être adressée au:

Docteur Corinne LE SAUDER
123 rue des savonniers 45160 olivet

Où à votre trésorier régional



Ou le bal des faux-culs